

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19H05

**Présents** : Mesdames BARNAY S, PERRIER M, BRIE I, DURQUE D, COURAUD F, M. PILLOT D.  
DECHAUME I ( à partir de 19H30)

**Etaient absentes** : Mmes RODES M, REAUX D, LIPPENS C ( pouvoir à BARNAY S.)

**Le conseil d'administration a choisi pour secrétaire de séance** : Mme PERRIER Martine

## DELIBERATIONS

### 1/ Participation du CCAS aux frais de cantine

En 2014 le CCAS a mis en place une aide pour la restauration scolaire des enfants symphorinois, basée sur le quotient familial. Le plafond du quotient familial retenu est de 800 pour pouvoir en bénéficier. L'étude auprès des familles a été relancée cet été pour que les familles souhaitant cette participation communiquent leur quotient familial.

Le Président soumet aux membres du CCAS la liste des familles ayant répondu.

Après examen, le CCAS décide à l'unanimité :

- De maintenir l'aide à hauteur de **1 euro par repas facturé** (versé directement à l'association de la Cantine Scolaire par virement), pour les familles résidant dans la commune ayant fait la demande .
- D'appliquer cette prise en charge pour les quotients familiaux **de 0 à 800**.

### 2/ Partenariat avec le Crédit Agricole

Le Crédit Agricole Centre-est du Creusot a proposé l'établissement d'un contrat de partenariat avec le CCAS pour les naissances sur la Commune. L'offre consiste à offrir aux parents des nouveaux nés 25 euros par le Crédit Agricole et 25 euros par le CCAS s'ils ouvrent un livret pour leur enfant. Un courrier leur sera adressé par le CCAS à la naissance de l'enfant mais la démarche reste à faire par les parents s'ils le souhaitent.

Au regard du nombre de naissance enregistré en moyenne chaque année dans la commune , les membres du CCAS ont accepté à l'unanimité cette démarche et chargent le Président de signer ce contrat de partenariat, de faire les démarches nécessaires auprès de l'Agence du Crédit Agricole et des familles pour la réalisation.

## INFORMATIONS

- **Accueil des migrants** : Présentation faite en séance des dispositions prises au plan national et de la demande faite aux communes par la Préfecture de recenser les initiatives locales, les logements vacants et le foncier disponible pour contribuer à l'effort de solidarité nationale. Une coordinatrice départementale du plan migrants a été nommée à cette fin.

Pour le moment il n'y a pas de possibilités d'accueil au niveau des logements communaux ou sociaux mais les membres du CCAS émettent un engagement moral pour cette participation.

- **Calendrier annuel 2016** : présentation du projet et validation par les membres présents.
- **Colis / Repas des Aînés** : reconduction des enveloppes budgétaires 2015  
C'est au tour du Relais des Chasseurs à réaliser le repas de fin d'année ( 1 année sur 2 en alternance avec la Rose des Vents) . Le musicien retenu en 2015 sera à nouveau sollicité pour l'animation.  
Cette prestation du CCAS concerne cette année 109 personnes et 5 personnes en Maison de retraite.  
4 aînés sont décédés en 2015 mais 9 sont nouvellement bénéficiaires.  
Un courrier sera adressé à chacun pour faire le choix entre le repas ou le colis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30.

Le conseil d'administration donne acte au Président pour les diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Président du CCAS de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 02.10.2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE le 02.10.2015

Le Maire  
J. PISSELOUP

